

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune d'EBERSHEIM

### Modification n° 3 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du 4/12/2025, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

- Création d'un secteur de zone AC ;
- Exception à la règle de la hauteur maximale pour les ouvrages techniques en zone A et N et ajustement de l'emprise au sol maximale ;
- Extension des destinations autorisées sur une construction du secteur de zone AB au Nord-Est de la commune ;
- Augmentation de l'emprise maximale des constructions en zone UB ;
- Autorisation de création d'un second accès par terrain en zone UB.

L'enquête se déroulera sur une durée de 17 jours consécutifs :

**du lundi 5 janvier 2026 à 8h30 au mercredi 21 janvier 2026 à 18h.**

Madame Myriam JEANNIARD, chargée d'études en urbanisme à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Dominique BRAUN-BECK, Avocate retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante par la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

[\*\*https://www.registre-numerique.fr/m3-plu-ebersheim\*\*](https://www.registre-numerique.fr/m3-plu-ebersheim)

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Lundi de 8h30 à 12h et de 16h à 18h**
- **Mardi de 8h30 à 12h**
- **Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h**
- **Jeudi de 8h30 à 12h**
- **Vendredi de 8h30 à 12h**

**Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :**

- **Samedi 17 janvier 2026 de 09h00 à 12h00.**

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- **Samedi 17 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 21 janvier 2026 de 15h00 à 18h00.**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête, à la mairie, sise 1 Place de la Mairie – 67600 Ebersheim
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [\*\*m3-plu-ebersheim@mail.registre-numerique.fr\*\*](mailto:m3-plu-ebersheim@mail.registre-numerique.fr)

- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/m3-plu-ebersheim>

L'autorité responsable du projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme est la commune d'Ebersheim représentée par son Maire Monsieur Michel WIRA et dont le siège administratif est situé 1 Place de la Mairie – 67600 Ebersheim. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune et sur le site internet de l'enquête publique pendant la même durée.